

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du Vendredi 17 Février 2017

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 10 février 2017, s'est réuni le vendredi 17 février 2017 à 20h30 à la Mairie de St Biez en Belin, sous la Présidence de Mr Bizeray Jean-Claude, Maire.

Etaient présents : M.Bizeray Jean-Claude, M.Becht Jean-Pierre, Mme Prenveille Maryvonne, Mme Porteboeuf Cécilia, M.Morin Mickaël, M.Foucher Yves, M.Prenveille Thomas, M.Loiseau Didier, M.Cahoreau Aurélien, M.Rousière Fabrice, M.Gallot Paul

Absents excusés : Mme Echivard Dorothée, M.Bouillon Loïc

Secrétaire de séance : GALLOT Paul

Ordre du jour :

- 1-Vote des subventions 2017
- 2-Vente d'une coupe de bois
- 3-Création d'un groupement de commandes débroussaillage et curage des fossés
- 4-Travaux assainissement (poste de relèvement chardonneux)
- 5-Acquisition de panneaux électoraux
- 6-Acquisition d'extincteurs
- 7-Ouverture de crédit d'investissement par anticipation au BP primitif 2017 Commune
- 8-Ouverture de crédit d'investissement par anticipation au BP primitif 2017 Assainissement
- 9-Souscription de la commune au capital de l'Agence des Territoires de la Sarthe et contrat d'abonnement auprès de l'ATESART
- 10-Approbation des comptes de gestion 2016 : Commune, Assainissement, Lotissement
- 11-Vote des Comptes-administratifs 2016 : Commune, Assainissement, Lotissement
- 12-Questions diverses

1-Vote des subventions

- Le conseil municipal vote les subventions 2017 suivantes qui seront mandatées aux art 6574 et art 657362 (pour la subvention CCAS):

art	Vote des Subventions 2017	en €
6574	MFR VERNEIL	34
6574	Lycée professionnel privé "les Horizons"	51
6574	BTP CFA 15 rue du Ribay	34
6574	CCI -cfa Formation 132 rue H Champion le mans	34
6574	Chambre des métiers et artisanat le mans 5 cour E-j Marey	51
6574	Batterie fanfare Ecommoy	100
6574	Comice Agricole cantonal Ecommoy	196
6574	Association "PARTAGE" Ecommoy	100
6574	ADMR ST Saturnin (pour asso locale orée de bercé)	100
6574	VIE LIBRE la soif d'en sortir (section le mans sud)	20
6574	Ligue contre le cancer	31
6574	Prévention routière	20
6574	Le groupe chantant de St Biez	64
6574	Club des retraités de St Biez	64
6574	UNC/AFN St Biez	64
6574	Comité d'Animations et Loisirs de St Biez	500
6574	CAL fête de la musique subvention ex	350
6574	Amicale de l'école St Biez	300
6574	Amicale de l'école St Biez-subvention exceptionnelle classe de mer	1000
6574	USSOB St Ouen/St Biez	400
657362	CCAS St Biez	760
	Reliquat	727
	TOTAL VOTE	5000

2-Vente d'une coupe de bois

M le Maire informe le conseil municipal que la SARL Arbor-Ecobois a fait à la commune une proposition financière pour l'achat d'une coupe de 28 chênes sur pied sur la parcelle située à Chardonneux pour un montant de 3489.77€.

Le conseil municipal accepte cette proposition pour l'exploitation de ce chantier qui comprend l'abattage et le débardage, l'évacuation et le façonnage des bois, le traitement des branches par broyage et /ou brûlage afin de laisser le chantier propre, la coupe propre à raz de sol des souches.

La somme de 3489.77€ sera versée à l'article 7022 coupe de bois du BP 2017 Commune

3-Création d'un groupement de commandes débroussaillage et curage des fossés

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer afin de constituer un groupement de commandes avec les 8 communes de la Communauté de Communes « Orée de Bercé-Belinois » et la Communauté de communes.

L'objet de ce groupement de commandes est le débroussaillage et le curage des fossés.

La convention de groupement de commande prévoit de désigner la Communauté de Communes comme ordonnateur du groupement.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve à l'unanimité la constitution de ce groupement de commandes tel qu'exposé ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

4-Travaux assainissement (poste de relèvement)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement tuyauterie du poste de relèvement de chardonneux.

La Société Véolia (titulaire de la maintenance des postes) nous a fait une proposition financière pour ces travaux dans laquelle elle ajoute la mise en sécurité du poste.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de la Société Véolia d'un montant de 4 011.96€ TTC ;

Ces travaux seront mandatés en fonctionnement art 61523 entretien et réparation réseaux pour un montant de 2779.56€ TTC et en investissement (pour la mise en sécurité du poste) art 2315 Installations, matériel et outillage techniques pour un montant de 1 232.40€TTC du BP 2017 Assainissement;

5-Acquisition de panneaux électoraux

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de faire l'acquisition de panneaux électoraux (en vue de l'affichage pour les prochaines élections)

Plusieurs devis sont présentés au conseil pour l'acquisition de 8 panneaux :

Mag equip : 1518.72€ TTC Doublet : 1170.00€ TTC (plus petits) Techni -contact : 1660.80€ TTC

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte le devis de la société Mag equip pour un montant de 1518.72€ TTC. Cette acquisition sera mandatée en investissement à l'article 2152- installation de voirie du BP 2017 Commune

6-Acquisition d'extincteurs

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de faire l'acquisition d' extincteurs

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte le devis de la société TECC pour un montant de 540€ TTC

Cette acquisition sera mandatée en investissement à l'article 21568- Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile du BP Commune 2017

7-Ouverture de crédit d'investissement par anticipation au BP primitif 2017 Commune

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule « jusqu'à l'adoption du budget au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le maire peut sur autorisation du conseil municipal engager, liquider, et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart du budget des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ».

Il est donc demandé au conseil municipal sans préjuger des montants qui seront votés au budget primitif Commune 2017, d'ouvrir par anticipation du vote du budget primitif Commune les crédits suivants :

BP Commune 2017-ouverture de crédit				
Chapitre	article	Dépenses votées en 2016 (BP primitif et DM)	possibilité d'ouverture de crédit au BP2017 ≤ 25% du BP2016 – les Restes à réaliser (450€)	Ouverture de crédit autorisée Au BP2017 par délibération Du CM du 17/02/2017
Immo corporelles -21		13 690€	3 422.50€	
	Art 2152			Acquisition Panneaux électoraux 1 520€
	Art 21568			Acquisition d'extincteurs 540€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Autorise en vertu de l'article L1612-1 du CGCT, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent et pour les montants inscrits dans le tableau ci-dessus.
- Ouvre 25% des crédits du budget de l'exercice 2016 des dépenses d'investissement conformément à la réglementation dans l'attente du vote du budget primitif selon le tableau ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

8-Ouverture de crédit d'investissement par anticipation au BP primitif 2017 Assainissement

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule « jusqu'à l'adoption du budget au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le maire peut sur autorisation du conseil municipal engager, liquider, et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart du budget des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ».

Il est donc demandé au conseil municipal sans préjuger des montants qui seront votés au budget primitif Assainissement 2017, d'ouvrir par anticipation du vote du budget primitif Assainissement les crédits suivants :

BP Assainissement 2017-ouverture de crédit				
Chapitre	article	Dépenses votées en 2016 (BP primitif et DM)	possibilité d'ouverture de crédit au BP2017 ≤25% du BP2016 – les Restes à réaliser	Ouverture de crédit autorisée Au BP2017 par délibération Du CM du 17/02/2017
Immo en cours -23		99 053.24€	24 763.31€	
	2315-install matériel et outillage			1 300€ Mise en sécurité du poste de relèvement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Autorise en vertu de l'article L1612-1 du CGCT, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent et pour les montants inscrits dans le tableau ci-dessus.
- Ouvre 25% des crédits du budget de l'exercice 2016 des dépenses d'investissement conformément à la réglementation dans l'attente du vote du budget primitif selon le tableau ci-dessus

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

9-Souscription de la commune au capital de l'Agence des Territoires de la Sarthe et contrat d'abonnement auprès de l'ATESART

Afin de bénéficier des services de l'Agence des Territoires de la Sarthe, Monsieur le Maire, M.Bizeray, propose au conseil municipal d'entrer au capital de l'ATESART ;

La souscription au capital pour notre commune serait de 2 actions (commune entre 500 et 1000 habitants) au prix de 50€ l'unité.

De même un contrat d'abonnement auprès de l'ATESART, permettrait de bénéficier d'une aide pour la voirie communale (2jours par an pour une expertise sur site et un chiffrage des travaux avec fourniture d'un cahier des charges type pour la consultation des entreprises).

Le coût annuel de ce contrat est de 1€ par habitant

Le conseil municipal de SAINT BIEZ EN BELIN

Vu le rapport de Monsieur Bizeray Jean-Claude, Maire de Saint Biez en Belin

Vu les statuts de la SPL Agence des Territoires de la Sarthe et le Règlement Intérieur de la société approuvés et signés par les actionnaires fondateurs de la société

Vu les dispositions des articles L 1531.1, L 1522.1, L 1524.5 du Code général des Collectivités Territoriales

Après en avoir délibéré, DECIDE :

DE PRENDRE ACTE des statuts de la SPL Agence des Territoires de la Sarthe et du Règlement intérieur de la Société auquel est annexée la convention de groupement

D'APPROUVER la prise de participation de la commune de SAINT BIEZ EN BELIN au capital de la SPL Agence des Territoires de la Sarthe,

D'APPROUVER en conséquence l'acquisition de deux actions d'une valeur nominale de 50€, soit au total 100€, auprès de la collectivité territoriale du Département de la Sarthe, actionnaire majoritaire de la SPL,

D'INSCRIRE à cet effet au budget de la commune chapitre 26 article 261 la somme de 100€ montant de cette participation,

DE DESIGNER Monsieur le Maire, Monsieur BIZERAY Jean-Claude, afin de représenter la commune au sein de l'Assemblée spéciale des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'Administration de la SPL,

D'AUTORISER son représentant au sein de l'Assemblée spéciale à accepter les fonctions qui pourraient lui être proposées par le Conseil d'Administration dans le cadre de l'exercice de sa représentation,

D'AUTORISER son représentant à exercer au sein du Conseil d'Administration de la SPL les éventuelles fonctions de représentant de l'Assemblée spéciale des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'Administration ou en tant que censeur,

DE DONNER tous pouvoirs au maire pour mettre en œuvre cette acquisition d'action (s), et accomplir en tant que de besoin toutes les formalités ou tous les actes requis en vue de cette acquisition.

ET AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat d'abonnement auprès de l'ATESART pour un coût de 1€ par an et par habitant

10-Approbation des comptes de gestion 2016 : Commune, Assainissement, Lotissement

>10-1-Approbation du compte de gestion « Commune » 2016

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion 2016 « Commune », dressé par M.le Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

>10-2Approbation du compte de gestion « Assainissement » 2016

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion 2016 « Assainissement », dressé par M.le Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

>10-3Approbation du compte de gestion « Lotissement » 2016

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion 2016 « Lotissement », dressé par M.le Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

11-Vote des Comptes-administratifs 2016 : Commune, Assainissement, Lotissement

→ 11-1-Vote du compte-administratif « Commune » 2016

Le compte-administratif « Commune » 2016 est accepté à l'unanimité

Section de fonctionnement

Dépenses	401 434.90 €	
Recettes	475 863.53 €	
Excédent 2016		74 428.63 €
Excédent antérieur reporté :		140 811.18 €

Excédent total de fonctionnement 2016 :**215 239.81 €****Section d'investissement**

Dépenses	333 688.36 €		
Recettes	142 083.11 €		
Déficit 2016		-191 605.25 €	
Excédent antérieur reporté		266 481.00 €	
<u>Excédent total d'investissement 2016 :</u>			<u>74 875.75 €</u>

Restes à réaliser 2016:

Dépenses :	96 931.46 €	
Recettes :	47 167.00 €	
Déficit des restes à réaliser 2016 :		- 49 764.46 €

Besoins à couvrir au BP2017 Commune (Affectation obligatoire) : 0€

→ 11-2- Vote du compte-administratif « Assainissement » 2016

Le compte-administratif « Assainissement » 2016 est accepté à l'unanimité

Section d'exploitation

Dépenses réalisées :	35 945.97 €	
Recettes réalisées :	35 789.11 €	
Déficit 2016 :	-	156.86 €
Excédent antérieur reporté :	8 159.57 €	
<u>Excédent total d'exploitation 2016 :</u>		<u>8002.71€</u>

Section d'investissement

Dépenses réalisées :	20 510.46 €	
Recettes réalisées :	84 298.73 €	
Excédent 2016 :	63 788.27 €	
Excédent antérieur reporté :	35 555.46 €	
<u>Excédent total d'investissement 2016 :</u>		<u>99 343.73 €</u>

Restes à réaliser 2016: pas de restes à réaliser

Besoins à couvrir au BP2016 Assainissement (Affectation obligatoire) : 0€

→ 11-3- Vote du compte-administratif « Lotissement » 2016

Le compte-administratif « Lotissement » 2016 est accepté à l'unanimité

Section fonctionnement

Dépenses réalisées :	153 786.26 €	
Recettes réalisées :	292 638.21 €	
Excédent 2016 :	138 851.95 €	
Déficit antérieur reporté :	-0.82€	
<u>Excédent total de fonctionnement 2016 :</u>		<u>138 851.13 €</u>

Section d'investissement

Dépenses réalisées :	380 191.00 €
Recettes réalisées :	348 900.26 €
Déficit 2016 :	- 31 290.74 €
Excédent antérieur reporté :	71 099.74 €

Excédent total d'investissement 2016 : **39 809.00 €**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

Le secrétaire de séance

Gallot Paul